

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°32 - mai 2020

Groupe de travail :

PRA des Hauts-de-France

Compte-rendu de l'audio-conférence du 20 mai



Ce groupe de travail, qui réunissait les délégués interrégionaux et régionaux des différentes organisations syndicales de l'interrégion, avait pour objectif de préparer le prochain comité technique des services déconcentrés (CTSD) des Hauts-de-France, qui se tiendra en visioconférence le 29 mai prochain.

Les thèmes principaux abordés : les effectifs, l'ordonnance 2020-430 et la mise en œuvre des PRA.

Le recensement des effectifs en présentiel du 20 mai 2020

Branche d'activité	Nombre d'agents en présentiel	Nombre d'agents en télétravail	Nombre d'agents en ASA
AG/CO	231	182	69
SU	477	14	220 <i>dont 107 pour baisse d'activité</i>

La reprise d'activité s'accroît avec un présentiel qui est passé de 38 % à 46 % entre le 14 et le 20 mai. En ce qui concerne les malades (cas avérés ou suspects de coronavirus), les chiffres restent stables : 1 en OP/CO-AG et 2 en SU.

L'application de l'ordonnance du 15 avril 2020

Le directeur interrégional (DI) rappelle qu'un tableau avait été envoyé aux chefs de service pour faire appliquer l'ordonnance du 15 avril 2020. Il indique que depuis la semaine dernière, les agents sont invités à poser des congés selon leur souhait pour éviter qu'ils leur soient retirés par l'administration.

Les principes validés par la DG auraient donc très peu d'impact par rapport à l'application de l'ordonnance selon le DI, néanmoins l'administration n'est pas en mesure de communiquer aux agents le nombre de CA à prendre pour que cela leur soit le plus favorable.

Cette ordonnance restera quoi qu'il arrive au désavantage des agents !

Des travaux relatifs au calcul des jours à retirer sont d'abord menés pour les agents AG/CO, qui se verront communiquer par leur chef de service, un calendrier reprenant, jour après jour, leur position durant la période du 16 mars au 17 avril 2020. Le DI souhaite un échange entre le chef de service et l'agent pour éviter les erreurs possibles. Une fois que toutes les parties seront d'accord, un état récapitulatif sera adressé à l'agent.

Concernant la Surveillance, le calcul est plus difficile à établir au niveau national. En effet, il y a plusieurs interprétations possibles en raison des différentes positions dans lesquelles se trouvaient les agents pendant cette période.

Une fois que la méthode de calcul sera connue, les agents SU recevront également un calendrier, puis un état récapitulatif à la suite de l'échange avec leur chef de service.



Chaque fiche individuelle sera adressée avec une date de communication pour que l'agent puisse faire un retour. Sur la fiche, celui-ci devra indiquer les points de désaccord. En principe, il ne doit pas y en avoir avec ce qui est saisi dans MATHIEU. Quant aux agents en télétravail sans rapido, le DI renvoie la responsabilité aux chefs de service afin de mesurer la réalité de l'activité.

L'UNSA demande au DI si des CA seront retirés aux agents sur des périodes de quatorzaine, sachant que les collègues concernés n'ont rien demandé et qu'ils ont été mis dans cette position pour protéger ceux qui étaient présents en service.

Même s'il comprend que l'on conteste ce point, le DI confirme que les périodes de quatorzaine entrent dans le champ d'application de l'ordonnance.

Encore une preuve de l'application absurde de cette ordonnance !

Le risque, en cas de seconde période de confinement, est que les agents en viennent à cacher leurs symptômes, et de façon plus large, l'administration peut s'attendre à perdre la collaboration de nombreux agents face au virus !!!

Sans compter que l'application de l'ordonnance s'arrête au 31 mai, mais que l'état d'urgence sanitaire se poursuit jusqu'au 10 juillet et peut donc amener le gouvernement à établir une autre ordonnance.

Nous serons donc vigilants pour que les collègues en ASA pour cause de baisse d'activité jusqu'en juin, comme à Lille Ferro ou à l'aéroport de Lesquin, ne perdent pas de congés supplémentaires.

Le plan de reprise d'activité (PRA)

Les protocoles agents ou usagers qui s'appliquent dans tous les services sont fondés sur des dispositions communes qui ont été validées au niveau de la DG. Un des principes essentiels du PRA est que tous les services soient ouverts. D'ailleurs, les directeurs, les divisionnaires et même des médecins de prévention se sont déplacés sur certains sites pour s'assurer de la bonne application des PRA et des protocoles.



Dans le cadre du PRA, le taux de présentiel s'est caractérisé par un retour progressif rapide.

En OP/CO-AG, beaucoup d'agents sont en télétravail, mais le taux de présence reste stable.

En SU, le présentiel connaît une forte remontée, ce qui dénote la volonté des agents à revenir sur le terrain, alors même qu'en ASA mobilisable ils ne perdent rien. Le DI doute que la réalité des flux nécessite le retour de plus d'agents en présentiel. Il va interroger les directeurs régionaux sur ce sujet.

Sujets divers

Le médecin de prévention de la Somme :

comme ce médecin ne répond toujours pas aux agents qui souhaitent reprendre, conformément aux préconisations du PRA, l'UNSA insiste auprès du DI pour qu'il apporte une solution.

Le directeur, ne pouvant se passer d'un avis médical, en vient à autoriser les agents concernés à passer par leur médecin traitant.

La Prime vélo :

il n'y a pas encore de déclinaison en Douane, mais il y aura peut-être du nouveau à ce sujet lors du CTSD.

Il s'agit d'un dispositif qui permet de financer l'achat ou l'entretien d'un vélo, même électrique.

Nous espérons effectivement que cette opportunité soit proposée aux agents.

Les masques de protection :

l'approvisionnement est centralisé au niveau des préfetures. La DI ne peut donc pas acquérir des masques fabriqués localement sur son BOP (Budget Opérationnel de Programme).

Outre les contraintes que cela peut représenter par endroit en cas de manque de stocks, c'est encore un cas où l'État ne cherche pas à défendre le made in France !!!

Au plan national, l'UNSA demande qu'un rappel soit effectué :

- sur le port du masque ;
- pour que chaque agent qui le souhaite puisse bénéficier de masques.

Pour l'UNSA, le port du masque peut être indispensable dans les déplacements, au sein même des locaux, en particulier si la distanciation n'est pas possible.

L'UNSA demande que le port du masque soit obligatoire dans les lieux publics fermés, notamment dans les lieux d'accueil des bâtiments administratifs avec, le cas échéant, la fourniture d'un masque pour les usagers.

Le Brexit :

le DI va programmer une réunion spécifique sur le sujet.

Il est à noter que le Royaume-Uni a déjà présenté un régime douanier post Brexit, avant même la fin des négociations avec l'Union Européenne sur les conditions de sortie du marché commun.

Le calendrier pourrait-il s'accélérer pour l'installation des agents à Calais ?



La réalisation du ménage dans les services :

l'adjoite au DI nous indique que les contrats passés avec les sociétés de nettoyage sont fondés sur une obligation de résultats et non des volumes horaires. Si le ménage est mal fait, il faut donc établir un contrôle contradictoire avec un responsable de la société.



Entre-temps le chef de service aura déjà fait une remontée, un agent aura rempli le cahier de ménage s'il parvient à mettre la main dessus, enfin le SGR concerné et le PLI auront eu l'information.

Est-ce bien sérieux ? L'objectif en temps de crise sanitaire est bien l'efficacité de mise en œuvre des mesures de prévention et de protection. L'objectif fixé aux prestataires doit donc prévoir des mesures en ce sens et sans délai.

L'adjoite au DI précise que ce sont les marchés publics nationaux qui nous imposent ce fonctionnement. Autant dire que ce sujet restera « l'Arlésienne » des CHS-CT, des CTSD...

Le BOP effectif :

le DI veut procéder à une modification des Emplois de Référence (ER) sur le bureau de Valenciennes. De 12 B et 1 C, on passerait à 11 B et 2 C afin de régulariser la situation d'une collègue de la cellule TICPE de Lesquin, mise à disposition au bureau de Valenciennes et qui pourra néanmoins bénéficier de la prime de restructuration.

L'administration semble plus prompt à trouver des solutions sur les ER quand cela arrange sa propre gestion des effectifs que lorsque c'est une demande syndicale. L'UNSA Douanes avait réclamé cette modification des ER de Valenciennes l'an dernier déjà.

Gageons que nous serons plus rapidement écoutés à l'avenir.



Retrouvez toute notre information sur le site internet UNSA Douanes, rubrique LES SECTIONS puis HAUTS-DE-FRANCE : <http://www.unsadouanes.fr/>

Pour nous rejoindre, adhérer, cliquer ce lien : <http://www.unsadouanes.fr/fr/adhesion>

les échos depuis la DG...

L'application de l'ordonnance 2020-430 sur les congés

D'après la Direction Générale, elle veillera à ce qu'il y ait un traitement uniforme de l'ordonnance sur tout le territoire. Une nouvelle note est parue la semaine dernière (additif à la première du 7/05), qui explique que seuls les agents de la Surveillance, qui pouvaient être rappelés pendant cette période, sont exclus du dispositif de retrait de jours de congés/RTT, et ainsi protégés.

Cette disposition interne à la douane laisse au bord du chemin tous les agents OP/CO et AG qui eussent pu être également rappelés pendant cette période ! C'est proprement scandaleux !

Pour l'UNSA Douanes, les craintes que nous avons exprimées à la sortie du CTR du 30 avril se confirment. (Pour mémoire, les agents en télétravail ont été exclus in extenso d'une partie du dispositif de l'ordonnance relatif aux RTT grâce notamment à la position de la DGFIP qui a su protégé ses agents).

Ce choix est incompréhensible à nos yeux ; il nous emplit d'un sentiment de honte envers nos collègues abandonnés. Il est encore temps pour nos dirigeants de réagir afin de rattraper cette injustice.

En ce qui concerne les congés annuels pour la période estivale, la Directrice RH confirme qu'il n'y aura pas de consignes spécifiques pour cette période : c'est la règle de nécessité de service qui prévaut.

En revanche, la situation des parents de jeunes enfants privés de structures d'accueil pendant la période estivale n'est pas tranchée. Verrons-nous ces bambins en stage contraint dans les services ? Nos ministres devraient se saisir au plus vite de ce sujet qui pourrait devenir réalité dans un peu plus d'un mois !

Le télétravail et reprise d'activité

Sur ce point, l'UNSA Douanes veut rappeler son unique point-de-vue : le télétravail de crise (travail à domicile) effectué par nos collègues ne peut être considéré autrement que comme un véritable travail !

Comme exprimer plus haut, nous avons malheureusement pu constater, de-ci de-là, que certains managers ne partagent pas vraiment notre avis sur le sujet. De vieilles habitudes ont la dent dure et ces derniers semblent s'imaginer que le travail à domicile équivaut à de la détente. Le monde du travail a évolué depuis longtemps, mais les administrations ont un retard conséquent sur le télétravail. Il faut le rattraper et adapter les modes de travail à la réalité de notre environnement. Plutôt que de restructurer les services à marche forcée, nos dirigeants auraient dû traiter ce dossier. Notre archaïsme saute aux yeux de tous à présent !

Nous demandons qu'une nouvelle doctrine de télétravail soit rapidement discutée avec les OS, avec deux prérequis :

- le télétravail doit rester du domaine du volontariat ;
- le télétravail ne doit pas être basé seulement sur le métier mais aussi sur la fonction. La direction générale l'a visiblement compris.

Elle mène une analyse afin de mettre en place rapidement un encadrement pour le télétravail durant la période actuelle et va réaliser parallèlement un travail en profondeur pour l'avenir.

La Directrice générale semble faire un constat semblable au nôtre quant à la gestion du Télétravail au sein de notre administration, elle aimerait qu'une nouvelle organisation simple et efficace soit rapidement mise en place. Dès lors que notre avis sera valablement sollicité sur le sujet, nous saurons être une force de propositions.

Ces deux sujets ont été abordés durant le GT national du 19 mai dédié au suivi du PRA national. Cette réunion avait également permis d'aborder des thèmes liés à la formation, aux missions de la Surveillance et aux matériels de protection.

Retrouvez l'ensemble de notre dernier compte-rendu national sur le PRA : [ici](#)